

Montreuil, jeudi 6 Décembre 2018



A Monsieur Philippe WAHL
Président Directeur Général de La Poste
Président du Groupe La Poste
9 rue du colonel Avia
75757 Paris Cedex 15

Monsieur le Président,

Dans le cadre de la journée d'action nationale, interprofessionnelle du 14 décembre 2018, notre Fédération dépose un préavis de grève de 24h, pour la journée du 14 décembre 2018, afin de couvrir tous les arrêts de travail qui seront décidés par les personnels de La Poste quel que soit leur statut : fonctionnaire, agent contractuel de droit public ou privé, cadre et non cadre, ainsi que tout personnel appelé à exercer une activité professionnelle au sein des services dans la période. Pour les régimes de travail, cycliques ou assimilés, il prendra effet à partir du mercredi 12 décembre 2018, prise de service des brigades de nuit, au samedi 16 décembre 2018, fin de service des brigades de nuits.

La journée d'action interprofessionnelle se situe à l'occasion de la réunion de la Commission Nationale de Négociation Collective sur le SMIC, la CGT exige l'augmentation du SMIC et l'augmentation immédiate des salaires.

La CGT revendique :

- L'abandon du projet de loi PACTE et du projet « Mandarine »
- Une réelle politique pour un service public postal du 21^{ème} siècle garantissant l'égalité et l'équité pour tous les citoyens sur l'ensemble du territoire et des droits et garanties de haut niveau pour les postiers et les postières
- Des libertés syndicales reconnues et des droits nouveaux d'intervention et d'expression pour les représentants syndicaux et les salariés. Une consolidation du rôle des Institutions Représentatives du Personnel (Comité Technique, CHSCT, CAP/CCP...). L'arrêt immédiat de toute obligation de dépôt de préavis de grève
- L'instauration à La Poste du principe majoritaire pour les accords
- Un nouveau statut du travail salarié avec des droits attachés à la personne et transférables d'une entreprise à l'autre

Cette journée sera aussi l'occasion pour les personnels de La Poste d'exiger :

- La durée légale du temps de travail à 32h hebdomadaires en jour et 28h en nuit, avec au minimum, le maintien des salaires et la création d'emplois nécessaires
- Une augmentation de salaire immédiate permettant de rattraper et d'augmenter le pouvoir d'achat, l'attribution du 13ème mois, un véritable dispositif de déroulement de carrière transparent par l'accès à la promotion et une égalité salariale femmes/hommes sur la base : « à travail égal, salaire égal ». La revalorisation du complément de rémunération et que celui-ci soit lié au grade et non à la fonction
- La création d'emplois et le remplacement de tous les départs (retraites, départs anticipés, mutations...), l'amélioration des conditions de travail
- Une stratégie d'investissement productif, de recherche et développement
- Le développement de l'activité et des technologies sur tout le territoire garantissant le droit à la Communication
- Le maintien et développement du Service Public Postal à partir de l'unicité de La Poste et de la complémentarité de ses activités, avec création de nouveaux emplois en nombre pour assurer une distribution 6 jours/7 avec 2 jours de repos hebdomadaires pour les personnels
- Le respect du J+1 afin de tendre au H+, notamment, par le maintien et la création minimum d'un centre de tri (multi-activités si nécessaire) par département
- Le maintien de la présence postale territoriale avec des Bureaux de Poste de proximité et qui exercent toutes les activités de la Poste. Cela passe nécessairement par l'arrêt immédiat de tous projets de fermeture ou de réduction des horaires d'accueil des usagers et l'embauche par La Poste en CDI à temps complet de tous contrats précaires

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.

Pour la CGT FAPT
Valérie MANNEVY
Membre du Bureau Fédéral

